

plus tard au système qu'il avait repoussé, et ce fut un mouvement de sincérité qui lui arracha ce témoignage si remarquable sous sa plume, que « les hommes de juillet valaient moins que ceux de la Restauration. »

La crise ministérielle n'avait été que suspendue par la combinaison qui plaçait le maréchal Mortier à la tête du cabinet, et la Chambre eut bientôt l'occasion de compléter sa victoire. Après quelques tâtonnements, la majorité se déclara en faveur du duc de Broglie, doctrinaire raide, dogmatique, opiniâtre, et que le roi ne voyait qu'avec déplaisir. Il fut appelé à la présidence du conseil avec le portefeuille des affaires étrangères, et le maréchal Maison prit celui de la guerre.

Le premier soin de M. de Broglie fut de presser l'adoption d'un traité par lequel, en 1831, la France s'était reconnue débitrice envers les États-Unis d'une somme de vingt-cinq millions, pour indemniser cette république des prétendus dommages que lui avaient fait éprouver les décrets de Napoléon sur le blocus continental. La Chambre des députés avait, en 1834, refusé de sanctionner cette prétention, qui paraissait faiblement motivée. Mais elle triompha à la faveur surtout des instances personnelles du roi qui, par des négociations secrètes avec le président du congrès américain, s'était efforcé de calmer le mécontentement de cette assemblée, prêt à se traduire en hostilités déclarées. La créance des États-Unis fut reconnue, moins par conviction que par politique, malgré les éloquentes et énergiques protestations du duc de Noailles, et de M. Berryer, qui, l'un à la Chambre des pairs, l'autre à la Chambre des députés, personnifièrent en quelque sorte le dédaigneux accueil que le gouvernement de la Restauration avait constamment opposé aux réclamations du gouvernement américain.

La célébration du cinquième anniversaire de la révolution